

***Une proposition de nouvelle  
carte électorale pour le Québec***

**présentée par la  
Commission de la représentation électorale**

**Lors d'une conférence de presse  
à l'Assemblée nationale  
Le 12 mars 2008**

***La version telle que lue fait foi***

*(Monsieur Blanchet)*

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir accepté l'invitation de la Commission de la représentation électorale, qui dévoile aujourd'hui sa proposition de nouvelle carte électorale pour le Québec.

Puisque c'est la première fois qu'ils vous rencontrent, je veux tout d'abord vous présenter mes collègues commissaires, avec qui j'ai travaillé durant la dernière année pour mettre au point notre proposition d'aujourd'hui.

À ma droite, je vous présente M. Serge Courville, géographe – historien et professeur émérite de l'Université Laval. À ma gauche, M. John Zacharias, également géographe et professeur titulaire à l'Université Concordia.

Je vous rappelle que comme moi, messieurs Courville et Zacharias ont été nommés par l'Assemblée nationale. À nous trois, nous formons donc la Commission de la représentation électorale.

### **Une commission indépendante**

Il n'est pas inutile de prendre un instant pour faire un bref rappel historique des origines de la Commission, ce qui va mettre en perspective ce que nous vous présentons aujourd'hui. Monsieur Courville...

*(Monsieur Courville)*

Certains d'entre vous se rappelleront sans doute que jusque dans les années 60, ce n'est pas une commission indépendante mais bien le gouvernement qui modifiait la carte électorale. Il n'y avait pas véritablement de critères de délimitation et les changements étaient parfois teintés de considérations

partisanes. Il y avait des inégalités démographiques importantes entre les circonscriptions, en raison, notamment, de l'existence d'un certain nombre de « comtés protégés » par la constitution de 1867.

En 1970, les « comtés protégés » sont abolis. De plus, la confection de la carte électorale est confiée à un organisme indépendant, mais non décisionnel. Cela permet de modifier la carte électorale de façon importante, en 1972, dans le but de rééquilibrer les circonscriptions entre elles.

C'est en 1979 que l'Assemblée nationale institue la Commission de la représentation électorale, un organisme indépendant et décisionnel. Le processus d'adoption de la nouvelle carte électorale devient plus ouvert, puisque l'on accentue l'information à l'électeur et qu'on l'invite même à se prononcer dans des auditions publiques. Tout cela en ménageant aux élus un espace privilégié qui leur permet de réagir aux propositions de la Commission.

### **Un travail rigoureux**

Bien que la CRE intervienne aux niveaux municipal et scolaire, sa principale tâche est de réviser, à toutes les deux élections, la carte électorale du Québec, soit celle des 125 circonscriptions représentées par autant de députés à l'Assemblée nationale.

C'est un travail qui exige rigueur et minutie et qui fait appel à la démographie, à la géographie, à la sociologie, ainsi qu'à la géomatique.

Durant plusieurs mois, nous avons littéralement scruté à la loupe toutes les régions du Québec, de façon à comprendre les mouvements de population et les réalités territoriales.

Nous avons considéré l'histoire régionale, les barrières géographiques, le développement économique, le taux de croissance et les caractéristiques de la population.

Donc, la proposition que nous déposons aujourd'hui a été mûrement réfléchi et tient compte d'un grand nombre de facteurs. Elle représente beaucoup plus qu'un simple exercice mathématique appliqué à la carte électorale du Québec. Elle est une synthèse des facteurs qui font qu'une circonscription électorale est d'abord et avant tout le lieu privilégié d'expression du citoyen.

*(Monsieur Zacharias)*

### **Une carte porteuse d'équité**

Les règles contenues à la Loi électorale ont évidemment encadré notre travail. Et il convient de rappeler ce qu'elles sont et surtout, ce qu'elles visent.

Pour assurer une équité entre les circonscriptions, la loi impose un critère numérique.

La moyenne d'électeurs par circonscription, au Québec, est de 45 000. En vertu de la loi, la population électorale d'une circonscription ne peut dépasser un total de 56 500 électeurs, soit 25 % au-dessus de la moyenne. Et elle ne peut être plus petite qu'un total de 34 000 électeurs, soit moins de 25 % au-dessous de la moyenne.

Les chiffres précis avec lesquels nous avons travaillé sont ceux du 30 novembre dernier et vous les trouverez dans le rapport préliminaire que nous déposons aujourd'hui.

La Loi nous dit aussi que les circonscriptions électorales doivent représenter des communautés naturelles.

La densité de population, son taux relatif de croissance, la configuration des régions, leur accessibilité, leur superficie, les frontières naturelles du milieu et les territoires des municipalités sont autant d'éléments dont la Commission doit tenir compte au moment de la délimitation des circonscriptions électorales.

Le sentiment d'appartenance des gens, la façon dont la vie est organisée sur le territoire, la présence de « pôles régionaux » ou de communautés d'intérêts économiques, sont également des facteurs que nous avons considérés.

Au-delà de la mathématique, les règles de la Loi électorale sont porteuses d'équité et de justice pour l'ensemble des électrices et des électeurs du Québec. Et c'est ainsi que l'on peut établir un équilibre entre les différentes régions.

Ainsi, après avoir considéré la réalité du terrain, à la lumière des critères prévus par la loi, nous en sommes arrivés au projet de carte que nous déposons aujourd'hui.

*(Monsieur Blanchet)*

### **Pourquoi les changements étaient nécessaires**

Ce que nous proposons, c'est une révision majeure de la carte électorale du Québec, la plus importante depuis près de 30 ans.

En ce moment, il y a au Québec 20 circonscriptions « d'exception » qui ne respectent pas le critère numérique que l'on vient d'évoquer il y a un instant : la population électorale de sept circonscriptions dépasse la limite de 56 500

électeurs, alors que la population de 13 circonscriptions est en deçà du plancher de 34 000 électeurs.

De plus, 16 circonscriptions sont dans une zone « critique », c'est-à-dire que leur écart se situe entre 20 et 25 pour cent, en dessous ou au-dessus de la moyenne. Si nous n'intervenons pas, elles pourraient devenir rapidement, elles aussi, des circonscriptions d'exception.

En tout, 36 circonscriptions, soit près de 30 pour cent du total, ne respectent pas, ou sont sur le point de ne pas respecter le critère numérique prévu par la loi pour assurer une égalité relative des votes. Avec la carte actuelle, certains électeurs ont un vote qui a plus de deux fois, le poids de celui d'autres électeurs. Cette situation demande des correctifs importants : c'est une question de justice et d'équité.

En résumé, la présence de circonscriptions d'exception ou sur le point de l'être, les tendances démographiques que nous constatons dans certaines régions, les nouvelles réalités administratives, par exemple les arrondissements, notre volonté de respecter les communautés naturelles, ont été à la base du travail de délimitation.

J'ajouterai que l'importance des décisions que nous avons prises a été à la hauteur du défi que nous avons à relever.

En effet, la façon la plus simple de rééquilibrer les circonscriptions entre elles, lorsqu'une ne respecte pas le critère numérique, est d'aller chercher des électeurs dans les circonscriptions voisines... ou d'en donner aux circonscriptions limitrophes. La difficulté a été que dans certaines régions, les voisins étaient également en déficit ou en surplus d'électeurs, ou l'auraient été si nous en avions déplacés.

C'est pourquoi la seule façon de solutionner le casse-tête, a été dans certains cas de fusionner des circonscriptions, ou des portions de circonscriptions, pour faire augmenter le nombre d'électeurs. En conséquence, dans certaines régions, le nombre de circonscriptions a diminué.

Depuis 30 ans, à l'exception de l'Île-de-Montréal, aucune circonscription n'a été « enlevée » de l'une des régions du Québec.

Aujourd'hui, nous proposons de le faire. Cela nous permet de suggérer la création de circonscriptions dans d'autres régions densément peuplées, où il n'était plus possible de déplacer des électeurs sans créer encore un surnombre. Ce faisant, nous permettons une meilleure représentation de ces régions et nous faisons en sorte que le nombre de circonscriptions corresponde mieux à leur poids démographique.

### **La proposition de nouvelle carte électorale**

Je n'entrerai évidemment pas dans tout le détail de la nouvelle carte électorale que nous soumettons aujourd'hui. Les détails sont dans notre rapport préliminaire. Mais de façon générale, voici à quoi ressemblera cette nouvelle carte électorale :

- En tout, 86 circonscriptions sont modifiées.
- Le nombre de circonscriptions électorales dans les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches passe de 15 à 12.

- En Gaspésie, le territoire de la circonscription de Gaspé est redistribué dans la circonscription de Matane, qui devient ainsi « Matane-Gaspé »... et dans la circonscription de Bonaventure, qui devient la circonscription de « Bonaventure-Percé ». La nouvelle circonscription de Matapédia-Mitis voit également son territoire s'agrandir. Même avec une circonscription de moins, la Gaspésie demeure la deuxième région la plus surreprésentée au Québec.
- Dans le Bas-Saint-Laurent, nous proposons de joindre le Témiscouata à la circonscription de Rivière-du-Loup et de la renommer « Rivière-du-Loup–Témiscouata ». Nous joignons le Kamouraska à la circonscription de Montmagny-L'Islet, ce qui forme la nouvelle circonscription de « Côte-du-Sud ». L'actuelle circonscription de Kamouraska-Témiscouata est donc redistribuée auprès de ses deux voisines.
- En Chaudière-Appalaches, une partie de la circonscription de Beauce-Nord est fusionnée à celle de Frontenac, ce qui donne la nouvelle circonscription de « Beauce-Amiante ». Une autre partie de Beauce-Nord se retrouve par ailleurs dans la circonscription de Chutes-de-la-Chaudière, et une troisième portion est transférée dans Beauce-Sud.
- Par ailleurs, la Commission propose la création de trois nouvelles circonscriptions dans les régions en forte croissance démographique de la Montérégie, de Laval et de Laurentides-Lanaudière.
- En Montérégie, nous proposons de créer la nouvelle circonscription de Roussillon, à partir des circonscriptions de Châteauguay et de La Prairie. Le nombre de circonscriptions de la région correspondrait mieux, ainsi, à son poids démographique.

- Sur l'Île-Jésus, à Laval, nous proposons de créer une circonscription qui porterait le nom de « Marc-Aurèle-Fortin », à partir des circonscriptions de Fabre et de Vimont.
- Dans la région de Laurentides-Lanaudière, il y aurait finalement création de la nouvelle circonscription de « La Plaine », à partir des circonscriptions de Blainville, de Masson et de Rousseau. Et même en ajoutant une circonscription, cette région demeure l'une des plus sous-représentées au Québec.
- Ailleurs, la Commission a surtout procédé à des ajustements.
- Ainsi, il y a toujours neuf circonscriptions dans la région de l'Estrie et du Centre-du-Québec. Mais leur contour a été passablement modifié, la Commission ayant rééquilibré les circonscriptions entre elles et fait en sorte que leurs territoires correspondent mieux aux limites des MRC et des régions administratives.
- Le nombre de circonscriptions de l'Île-de-Montréal correspond exactement à son poids démographique. On ne propose donc que des changements mineurs à la carte électorale. Il faut se rappeler qu'en 2001, c'est sur l'Île-de-Montréal que les changements avaient été les plus importants, puisqu'elle avait alors perdu deux circonscriptions.
- Dans la région de la Capitale-Nationale, il fallait corriger un déficit de population électorale dans la circonscription de Charlevoix. Nous proposons donc que l'Île-d'Orléans et toute la Côte-de-Beaupré se retrouvent dans une nouvelle circonscription qui s'appellerait : « Beaupré-Charlevoix ».

D'autres changements sont proposés de manière à ajuster les limites des circonscriptions aux limites des municipalités et des arrondissements de la Ville de Québec et, également, afin de rééquilibrer les circonscriptions situées en banlieue.

- Au nord-ouest de la province, trois circonscriptions électorales se retrouvent en déficit d'électeurs. Pour corriger la situation d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi-Est, nous proposons d'agrandir leur territoire jusqu'au 50<sup>e</sup> parallèle. Nous proposons aussi d'inclure la totalité de la Ville de Rouyn-Noranda à l'intérieur de la circonscription de Rouyn-Noranda–Témiscamingue.
- En Outaouais, une seule circonscription électorale est en situation critique : celle de Papineau, où le nombre d'électeurs est très élevé. Nous proposons notamment de lui retirer une municipalité au profit de la circonscription de Gatineau.
- En Mauricie, la circonscription de Laviolette est en situation critique. Pour éviter qu'elle soit prochainement en déficit d'électeurs, nous suggérons de lui ajouter deux municipalités qui sont dans la circonscription actuelle de Portneuf, deux municipalités qui font d'ailleurs partie de la région administrative de la Mauricie.
- Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous proposons des changements mineurs qui visent un meilleur respect des limites des arrondissements de la Ville de Saguenay, tout en s'assurant que le nombre d'électeurs des circonscriptions ne s'approche pas d'une situation critique.
- Enfin, sur la Côte-Nord, pour éviter que la circonscription de René-Lévesque ne soit en déficit d'électeurs, nous suggérons de lui ajouter certaines municipalités situées sur la rive sud de la rivière Saguenay.

- La Loi électorale prévoit que la circonscription des Îles-de-la-Madeleine est une « exception ».
- La circonscription d'Ungava, qui couvre près de 800 000 kilomètres carrés et dont l'écart à la moyenne est de moins 73,5 %, constitue la seule autre exception, celle-là, reconnue par la CRE.
- Enfin, nous proposons que 16 circonscriptions électorales aient de nouveaux toponymes, soit parce qu'elles sont nouvellement créées, soit parce que leur territoire inclut maintenant de nouvelles communautés.

En parcourant le rapport préliminaire de la CRE, vous prendrez connaissance de l'ensemble des modifications proposées à la carte électorale.

### **La suite des choses...**

Un mot sur la suite des choses...

Maintenant que notre proposition de délimitation est déposée, nous irons écouter attentivement les réactions de la population et des élus.

Du 21 avril au 13 juin prochain, la CRE tiendra 23 auditions publiques dans 21 municipalités. Nous visiterons pratiquement toutes les régions du Québec.

À la mi-juin, la Commission de l'Assemblée nationale étudiera la proposition de carte électorale. Les élus auront donc ainsi une nouvelle occasion de la commenter.

Durant l'été prochain, nous « ajusterons » la proposition à partir de tous les commentaires que nous aurons reçus.

En octobre, un nouveau document sera déposé à l'Assemblée nationale où il fera l'objet d'un débat de cinq heures, tel que prévu par la loi.

Par la suite, la Commission de la représentation électorale rendra une décision finale sur la carte électorale, laquelle décision sera publiée à la *Gazette officielle*. Trois mois après cette publication, la nouvelle carte électorale pourra entrer vigueur. Cela se produira, en fait, à la dissolution de l'Assemblée nationale.

En terminant, nous invitons la population à se présenter nombreuse aux auditions publiques dont nous publions l'horaire aujourd'hui, et qui fera l'objet de rappels dans les différentes régions, au fur et à mesure que la CRE mènera sa tournée d'auditions publiques.

## **Conclusion**

Ce dont il faut se rappeler, en conclusion, c'est que les changements que nous proposons à la carte électorale reflètent l'évolution démographique du Québec. La population bouge... la carte électorale change. À cet égard, la carte tient compte de ce que le Québec est devenu depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. On peut être heureux ou déçu de cette évolution. Pour la Commission de la représentation électorale, il était nécessaire de la constater... et de la traduire dans une délimitation juste et équitable pour l'ensemble des électrices et des électeurs.

Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions...